

PC15

Notice explicative de l'activité économique

Monsieur Kevin Roy ostréiculteur dont l'activité principale est élevage et l'affinage d'huîtres destiné à la vente exploite actuellement un ensemble de bâtiment et un bassin dégorgeoir.

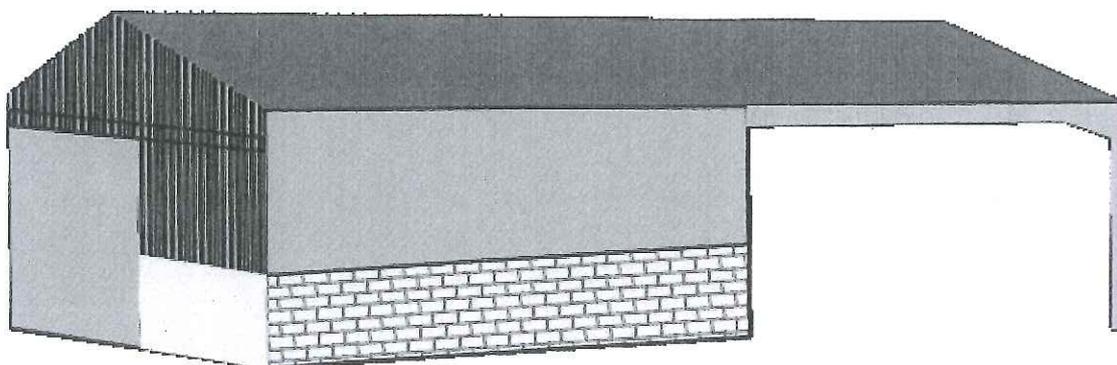
Le projet prévoit la construction d'un bâtiment qui intégrera :

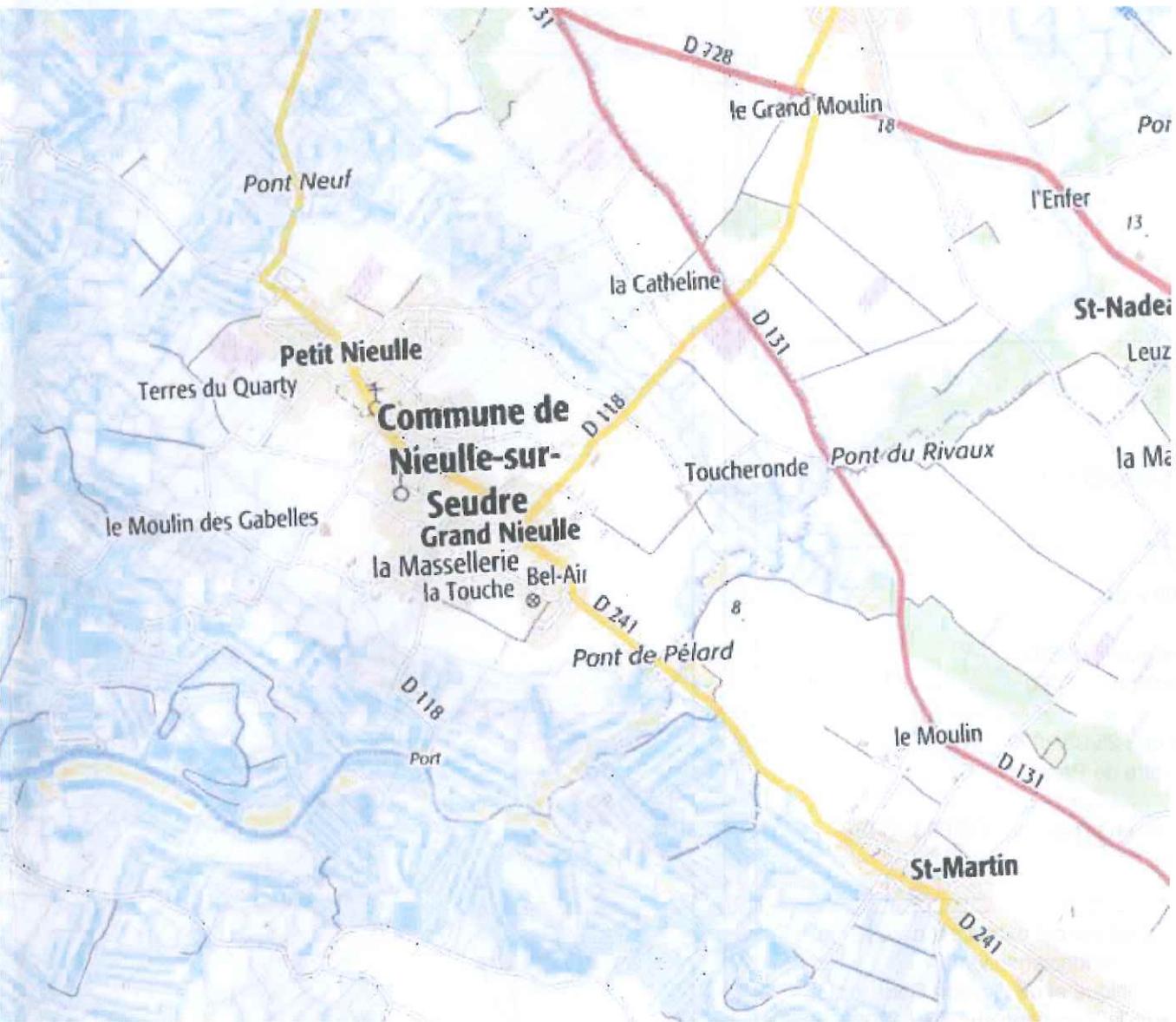
-1 la couverture du bassin dégorgeoir pour limiter les risques sanitaires dû au choc thermique lié à l'ensoleillement.

-2 une surface couverte et fermée permettant le stockage des produits conditionnés et augmentera la surface de production.

Ces deux éléments constitutifs du bâtiment contribueront également à l'amélioration des conditions de travail liées à l'activité.

Ce projet d'extension permettra d'assurer la continuité et la pérennité de l'exploitation.





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
NIEULLE-SUR-SEUDRE

Section : F
Feuille : 000 F 06

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

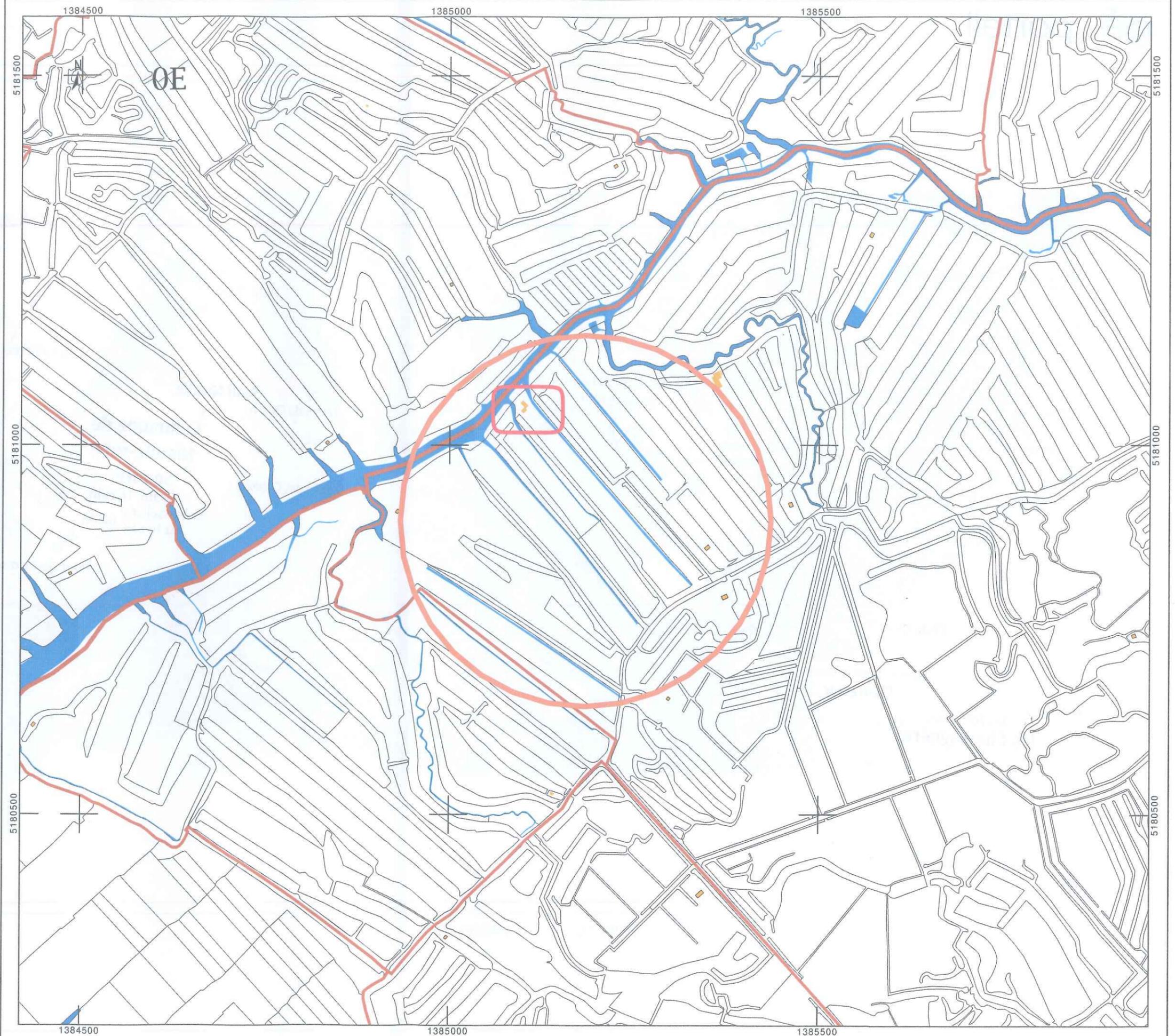
Date d'édition : 25/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale
26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
NIEULLE-SUR-SEUDRE

Section : F
Feuille : 000 F 06

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

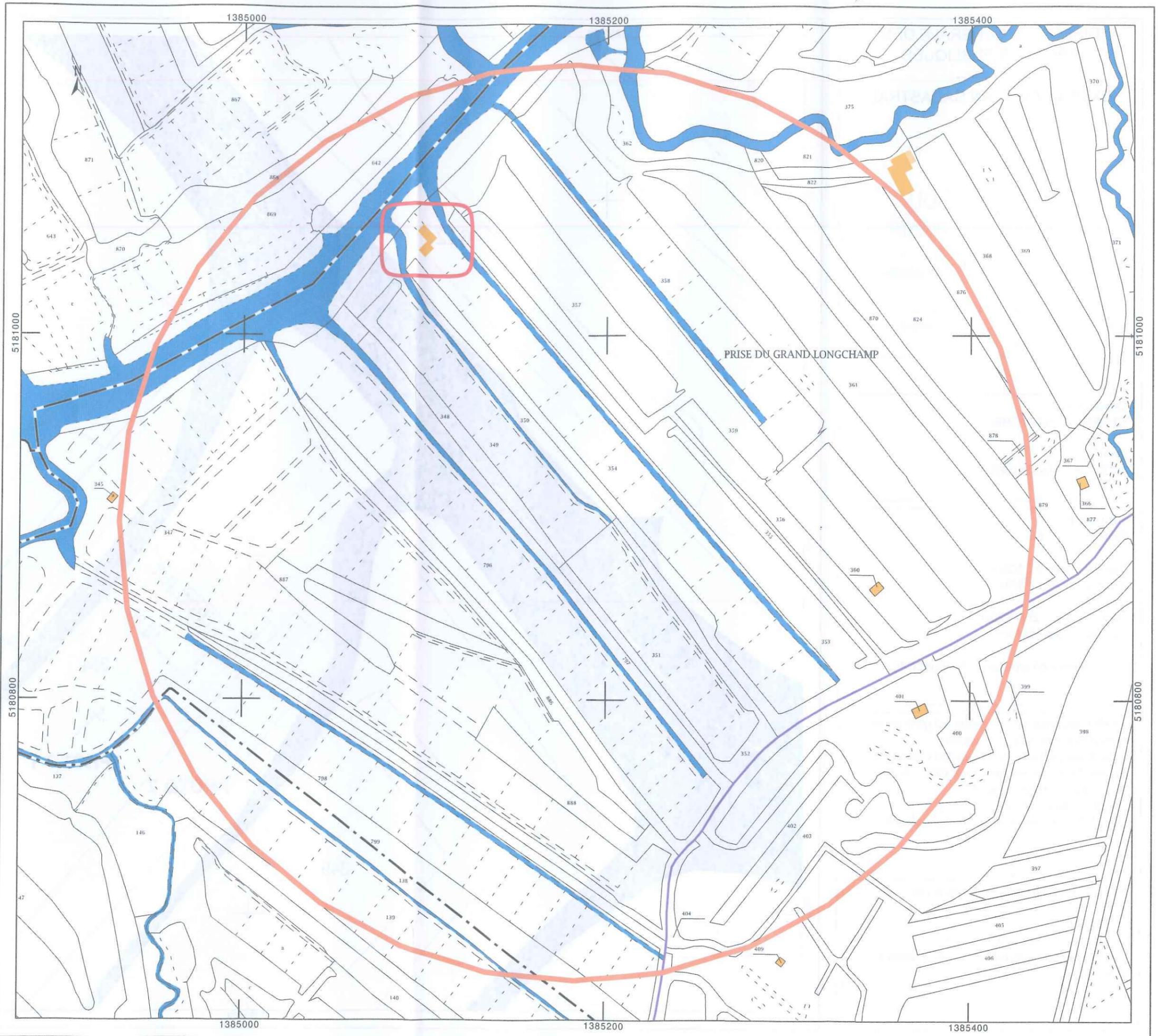
Date d'édition : 25/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PC 2
HUITRES PRISE DU
GRAND LONGCHAMP

Les présents plans sont exclusivement destinés
à la demande de permis de construire
Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne
peuvent donc en aucun cas être directement
utilisés pour réaliser la construction

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
NIEULLE-SUR-SEUDRE

Section : F
Feuille : 000 F 06

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 25/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

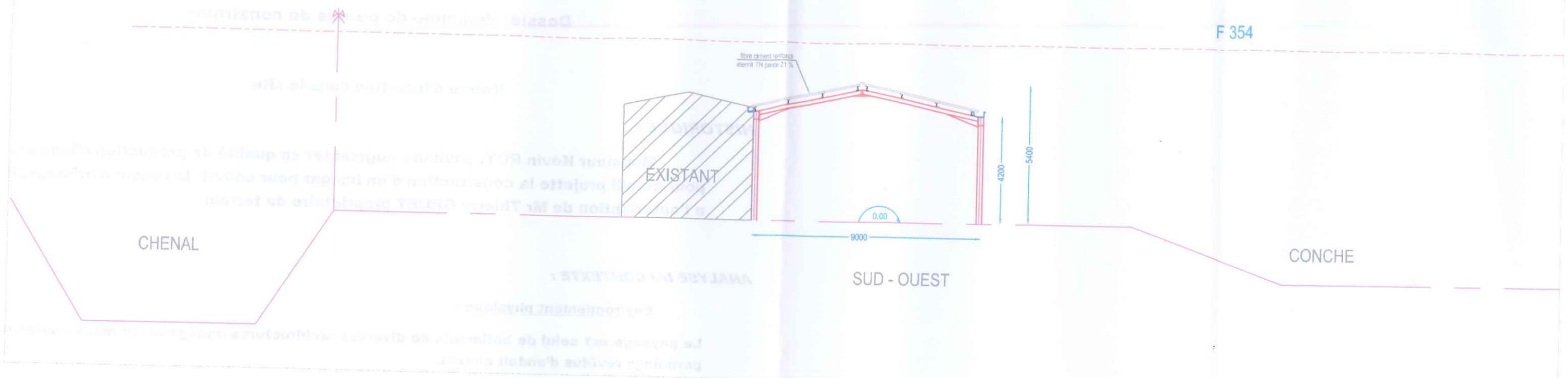
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
26 av De Fétilly Réception sur RDV 17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

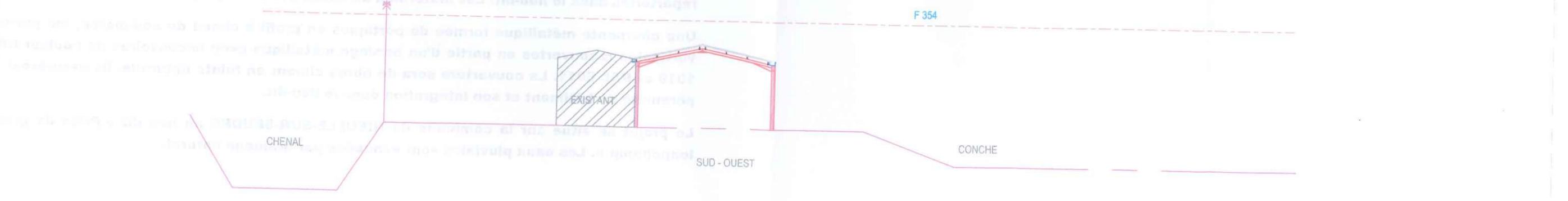
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



HUITRES PRISE DU GRAND LONGCHAMP
 PC 3 Echelle : 1/150



HUITRES PRISE DU GRAND LONGCHAMP
 PC 3 Echelle : 1/250



Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire
 Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction

Construction d'un bâtiment métallique

Pour abri de bassin

Commune de NIEULLE-SUR-SEUDRE 17600

Propriété de Mr Thierry GRUET

Dossier demande de permis de construire

Notice d'insertion dans le site

HISTORIQUE :

Monsieur Kévin ROY, souhaite augmenter sa qualité de production d'huîtres, pour cela il projette la construction d'un hangar pour couvrir le bassin d'affinage. Il a l'autorisation de Mr Thierry GRUET propriétaire du terrain.

ANALYSE DU CONTEXTE :

Environnement physique :

Le paysage est celui de bâtiments de diverses architectures amalgame de maçonneries de parpaings revêtus d'enduit ciment.

Morphologie typologique du bâti existant :

Ces bâtiments construits le long de canal de marais, avec ligne de faitage parallèle ou perpendiculaire pour la plus-part sont de type bi-pente avec couverture de fibres ciment, partie verticales édifiées de maçonnerie de parpaings.

Le futur bâtiment :

Le parti architectural a été de créer un bâtiment en harmonie de tons avec les bâtiments répertoriés dans le lieu-dit. Les matériaux de construction employés sont :

Une charpente métallique formée de portiques en profil à chaud du commerce, les parties verticales recouvertes en partie d'un bardage métallique avec accessoires de couleur RAL 1019 et RAL 6011. La couverture sera de fibres ciment en teinte naturelle. Ils assureront la pérennité du bâtiment et son intégration dans le lieu-dit.

Le projet se situe sur la commune de NIEULLE-SUR-SEUDRE au lieu dit « Prise du grand longchamp ». Les eaux pluviales sont évacuées par drainage naturel.

NOTA : Cette construction ne reçoit pas de public.